

Arrêté N° 2021-209

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

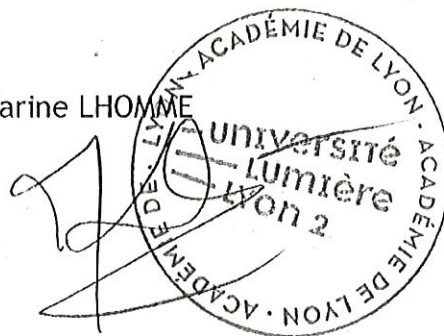
Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « Master2 Mention Psychologie de l'Education et de la formation », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 20/09/2021

Pour La Présidente,
La Vice-présidente en charge de la
formation et de la vie étudiante

Marie-Karine LHOMME



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2020 - 2021

Intitulé exact du diplôme :

Master 2 Mention Psychologie de l'Education et de la Formation

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Mr Nicolas BALTENNECK	MCF
Enseignante chercheuse	Mme Marjorie POUSSIN	MCF
Enseignante chercheuse	Mme Stéphanie BLOIS DA CONCEICAO	MCF
Professionnelle	Mme Clémentine REVEILLARD	Psychologue
Professionnelle	Mme Sylvie AVANZO	Psychologue